

A

ARS Occitanie  
10, chemin du raisin  
31000 TOULOUSE

Albias, le 21 août 2023

**Objet : Agrandissement d'un cimetière communal**

*Nomination d'un hydrogéologue*

*Dossier suivi par / Y. ANJOUBAULT*

Monsieur le Directeur,

L'article R. 2223-2 du CGCT rend obligatoire l'intervention de l'hydrogéologue lors de la création, de l'agrandissement ou de la translation d'un cimetière. Dans ces conditions et conformément à l'article susvisé, je sollicite de votre part la désignation d'un hydrogéologue pour le projet d'agrandissement du cimetière communal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Madame le Maire  
Véronique MAGNANI

